

MAIRIE DE MELICOCQ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à la salle multifonction Bernard Dupuis sous la présidence de Madame FLORENCHIE, doyenne de séance.

MEMBRES PRESENTS : MM FLAMANT M. - BOURDON J - CARDON P. DEFRESNE X. - JOLIVET B. - LANDUYT N.- ZANCZAK P. -BERNARD T. – COLLÉ G. -

Mmes DELABIE ML. - FLORENCHIE MC. -VANPEVENAGE V. _ BARBOSA I. – COLLE C. – DECLEIN C. – DEVANNEAUX H. – LAMBERT F. -

Absents excusés. Mme LAMBERT F.

Mme FLORENCHIE MC.a été élu secrétaire.

Convocationle 18mai 2020

1/ ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte par Monsieur FLAMANT Michel, Maire sortant, qui après l'appel nominatif a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mme BARBOSA Isabelle, M. BERNARD Thierry, M. BOURDON Jacques, Mme COLLE Chantal, M. COLLÉ Gérard, Mme DECLEIN Cécile, M. DEFRESNE Xavier, Mme DELABIE Marie-Louise, Mme DEVANNEAUX Henriette, Mme FLORENCHIE Marie-Claude, Mme VANPEVENAGE Valérie, M. JOLIVET Bertrand, Mme LAMBERT Florence, M. LANDUYT Nicolas, M. ZANCZAK Philippe, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame FLORENCHIE Marie-Claude, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de la séance en vue de l'élection du Maire. Le conseil a choisi pour secrétaire, Madame FLORENCHIE Marie-Claude.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote, dans les conditions règlementaires.

Election du Maire :

Nombre de bulletins :	15	Madame VANPEVENAGE Valérie	14 voix
Bulletins blancs ou nuls :	1		
Suffrages exprimés :	14		
Majorité absolue :	8		

Madame VANPEVENAGE Valérie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été installé. Madame VANPEVENAGE Valérie a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

11/ ELECTION DES ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que les Adjoint prennent rang dans l'ordre de leur nomination. L'élection des Adjoint au Maire s'effectue au scrutin successif, individuel, secret, dans les mêmes conditions que pour celles du Maire.

a) Election du 1^{er} Adjoint au Maire :

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote, dans les conditions règlementaires.

Election du 1^{er} Adjoint :

Nombre de bulletins :	15	Monsieur ZANCZAK Philippe :	14 voix
Bulletins blancs ou nuls :	1		
Suffrages exprimés :	14		
Majorité absolue :	8		

Monsieur ZANCZAK Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint au Maire et a été installé. Monsieur ZANCZAK Philippe a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Attributions déléguées au 1^{er} adjoint :

- Suppléant à la CC2V « obligation » nouvelle loi
- Responsable du budget
- Responsable de l'urbanisme : déclaration de travaux, permis de construire, certificat d'urbanisme
- Responsable de la communication à mettre en place sur le site internet
- Cimetière

b) Election du 2^{ème} Adjoint au Maire:

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote, dans les conditions règlementaires.

Election du 2^{ème} Adjoint :

Nombre de bulletins :	15	Madame DELABIE Marie-Louise:	14 voix
Bulletins blancs ou nuls :	1		
Suffrages exprimés :	14		
Majorité absolue :	8		

Madame DELABIE Marie-Louise ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Adjoint au Maire et a été installé. Madame DELABIE Marie-Louise a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Attributions déléguées au 2^{ème} adjoint :

- Responsable de la salle multifonctions, fonctionnement et intendance (vaisselle, gros électro ménagers, gestion des produits d'entretien...), gestion du contrat de prestation de nettoyage des locaux
- Responsable des fêtes et cérémonies : organisation des différentes manifestations telles que le repas des cheveux blancs, 8 mai, 14 juillet, 11 novembre, le Noël des enfants et toutes autres manifestations qui pourraient se décider au sein de la commission.

c) Election du 3^{ème} Adjoint au Maire •

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote, dans les conditions règlementaires.

Election du 3^{ème} Adjoint :

Nombre de bulletins :	15	Monsieur COLLÉ Gérard : 15 voix
Bulletins blancs ou nuls :	0	
Suffrages exprimés :	15	
Majorité absolue :	8	

Monsieur COLLÉ Gérard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire et a été installé. Monsieur COLLÉ Gérard a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Attributions déléguées au 3^{ème} adjoint :

- Responsable des cantonniers techniquement et administrativement
- Responsable des gros travaux : voirie, chemins, bâtiments communaux, maintenance courante des bâtiments
- Bois et forêt
- Fleurissement

d) Election du 4^{ème} Adjoint au Maire:

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote, dans les conditions règlementaires.

Election du 4^{ème} Adjoint :

Nombre de bulletins :	15	Madame LAMBERT Florence : 15 voix
Bulletins blancs ou nuls :	0	
Suffrages exprimés :	15	
Majorité absolue :	8	

Madame LAMBERT Florence ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Adjoint au Maire et a été installé. Madame LAMBERT Florence a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Attributions déléguées au 4^{ème} adjoint :

- Responsable des affaires scolaires, fonctionnement de l'accueil périscolaire, cantine, médiathèque
- Responsables du personnel travaillant pour les écoles (ATSEM agents d'animation, agent de service),
- Responsable de l'élaboration du bulletin municipal
- Intendance des fournitures administratives

Pour information : Charte de bon fonctionnement.

- Le maire et les adjoints sont convoqués à chaque réunion de toutes les commissions.
- Rien ne peut être acheté sans l'aval du maire ou d'un adjoint.
 - Chacun est responsable de ses attributions et prend les décisions qui s'imposent.
 - La concertation entre maire et adjoints est de mise, les gros problèmes seront toujours traités conjointement.
 - En fin d'année, la notation des employés se fera lors d'une réunion collégiale avec le maire et les adjoints.

111/ ELECTION DES MEMBRES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES COMMISSIONS

a) SEZEO

Ont été désignés à l'unanimité, les membres suivants:

Délégués titulaires : COLLÉ Gérard - JOLIVET Bertrand
 Délégué suppléant : BERNARD Thierry

b) Syndicat Intercommunal d' Aménagement et d'Entretien de la Vallée du Matz : Ont été désignés à l'unanimité, les membres suivants :

Délégués titulaires : FLORENCHIE Marie-Claude - LANDUYT Nicolas
 Délégués suppléants : DEFRESNE Xavier –VANPEVENAGE Valérie

c) Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement Chevincourt Machemont — Mélicocq —Marest sur Matz :

Ont été désignés à l'unanimité, les membres suivants :

Délégués titulaires : COLLÉ Gérard - DELABIE Marie-Louise - JOLIVET Bertrand
 Délégués suppléants : DEFRESNE Xavier –FLORENCHIE Marie-Claude - LANDUYT Nicolas

d) Finances

Ont été désignés à l'unanimité, les membres suivants:

BARBOSA Isabelle – BERNARD Thierry – COLLE Chantal – JOLIVET Bertrand – LANDUYT Nicolas – VANPEVENAGE Valérie – ZANCZAK Philippe

Madame le Maire informe que la commission des finances se réunira mi-juin pour préparer le budget et que la prochaine réunion du conseil municipal se déroulera fin juin afin de voter le budget 2020.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 20 H